

Ça se passe à la préfecture !

TESTEZ VOS CONNAISSANCES SUR LES SERVICES PUBLICS FRANÇAIS :

1) En France, qui peut me faire payer une amende de 180 euros si je fais mes démarches avec du retard ?

- La poste
- La sécurité sociale
- La préfecture, au service étrangers

2) En France, où est-il possible de crier mon nom devant tout le monde pour m'accueillir à un rendez-vous ?

- À la SNCF
- À la préfecture, au service étrangers
- À la poste

3) En France, qui est capable de ne pas me dire la même chose selon que je suis seul-e ou accompagné-e par un soutien associatif ? Ou encore, selon la personne qui me reçoit ?

- Les pompiers
- Météo France
- La préfecture, au service étrangers

4) En France, qui peut me demander ma carte d'identité quand j'accompagne une personne que je souhaite aider pour réaliser ses démarches administratives ?

- La préfecture, au service étrangers
- La CAF
- Les pompiers

5) En France, qui a pu me faire perdre mon emploi pour de simples procédures administratives ?

- EDF
- La préfecture, au service étrangers
- La CAF

6) En France, qui a pu arrêter pendant plusieurs mois de traiter les demandes pour raisons médicales ?

- L'hôpital
- La préfecture, au service étrangers
- La sécurité sociale

7) En France, où est-ce que l'on peut perdre mon dossier et me répondre simplement : « Ah, bah, désolé, on a perdu votre dossier ! » ?

- À l'Hôpital
- À la préfecture, au service étrangers
- À l'école de mes enfants

8) En France, qui est injoignable par téléphone tout en affichant une charte Marianne qui affirme vouloir « simplifier la vie des usagers » ?

- L'hôpital
- La sécurité sociale
- La préfecture, au service étrangers

9) En France, qui peut soudainement me demander mon passeport pour faire des démarches administratives puis, quand je le présente, me demander soudainement un document prouvant la validité de ce passeport ?

- La préfecture, au service étrangers
- L'hôpital
- La SNCF

Si maintenant, on vous dit qu'un service public, c'est :

« un service organisé dans l'intention de satisfaire un besoin d'intérêt général ».

est-ce qu'on peut considérer que la préfecture de Rennes assure sa mission de service public ?

STOP !

Si comme nous, vous pensez que **NON**, que la préfecture traite les étranger-e-s comme des « sous-usagers », **rejoignez-nous !**

On veut des services publics, pas des sévices publics !

Régularisation de toutes les personnes sans-papiers !

REPONSES : 1) La préfecture 2) À la préfecture 3) La préfecture 4) La préfecture 5) La préfecture 6) La préfecture 7) À la préfecture 8) La préfecture 9) La préfecture